

AR Prefecture

005-210501078-20241120-88_2024-DE
Reçu le 25/11/2024
Publié le 25/11/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Délibération n°88-2024

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2024**

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 09 de présents : 06 de votants : 08 date de convocation : 13/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt novembre à dix-neuf heures trente les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, salle du conseil municipal après convocation, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

Présents : ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, CAMUS Michel, SENNERY Pierre,
JALADE Véronique, CHARDRONNET Luc

Absents représentés : POINSONNET Bertrand donne procuration à Estelle ARNAUD
LEROY Pierre donne procuration à Véronique JALADE

Absent non représenté : KOLLER Pascale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Véronique JALADE est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : FINANCES

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Reconduction adhésion au service santé et sécurité au travail MEDICOM du Centre de Gestion 05

Rapporteur : Estelle ARNAUD

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 136-1, L. 452-47, L. 812-3 et L. 812-4) ;

Vu la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant la délibération du conseil municipal du 4 décembre 1995 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion qui adopte les principes de la présente convention et fixent les tarifs du service ;

Il est proposé une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive, pour prendre en compte ces nouveaux tarifs, mais également de nouvelles prestations possibles (ergonome, psychologue du travail notamment).

AR Prefecture

005-210501078-20241120-88_2024-DE

Reçu le 25/11/2024

Publié le 25/11/2024

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions d'accès, pour la collectivité ou l'établissement adhérent au service de Santé au travail du CDG 05 (MEDICOM).

Ce service donne accès aux prestations proposées par le Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG 05 dans le cadre de ses missions facultatives, à savoir :

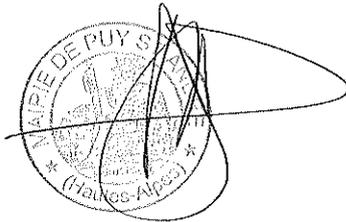
- La médecine de prévention
- La psychologie du travail
- L'ergonomie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer la convention en annexe,

Autorise le Maire à régler la dépense.

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette délibération.



Mme Le Maire
ARNAUD Estelle



Conseillère Municipale
Véronique JALADE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 25 novembre 2024

De la publication sur le site de la Mairie le 25 novembre 2024

Conformément aux articles de R.421.1 à R.421.7 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, et/ou de sa notification, d'un recours par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite

Mairie de Puy Saint André - 644 route du Canal - LE CHEF LIEU - 05100 PUY SAINT ANDRE -
mairie@puysaintandre.fr - 04 92 20 24 26 site : www.puysaintandre.fr